

ASSEMBLÉE NATIONALE  
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1026

présenté par  
M. Metzdorf, M. Frébault et M. Henriet  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                  | +          | -          |
|-----------------------------|------------|------------|
| Emploi outre-mer            | 10 000 000 | 0          |
| Conditions de vie outre-mer | 0          | 10 000 000 |
| TOTAUX                      | 10 000 000 | 10 000 000 |
| SOLDE                       | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à implanter une antenne du Service militaire adapté (RSMA) dans la commune du Mont-Dore, afin d'étendre les capacités de formation et d'encadrement des jeunes calédoniens.

Le RSMA-NC forme chaque année plus de 1 200 volontaires dans les métiers du bâtiment, de la maintenance ou de la sécurité. Face à la saturation des sites existants, la création d'une antenne au Mont-Dore permettrait de rapprocher les filières professionnelles des bassins de population du Grand Nouméa et de renforcer la cohésion sociale.  
L'opération s'inscrit directement dans l'Accord de Bougival, qui prévoit le développement des dispositifs d'insertion et de remobilisation des jeunes comme levier de stabilité et de paix civile.

L'amendement ouvre 10 M€ en AE et en CP sur l'action 02 "Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle" du programme 138 "Emploi outre-mer", gagés par une réduction équivalente sur l'action 01 "Logement" du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».